

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBÉRATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTÉ

L'an deux mil VINGT CINQ

Le 18 décembre 2025 à 19h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Pouilly sous Charlieu
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE
Date de la convocation : 11 décembre 2025

Présents : M. GROSDENIS Henri, M. CHIGNIER Bernard, M. MATRAY Jean-Luc, Mme MONTANES Véronique, Mme GASDON Christine, M. FAYOLLE Jean, M. MEUNIER Gérard, Mme BOURNEZ Christine, M. DURANTIN Michel, M. BERTHELIER Bruno, M. LACROIX Jérémie, M. VALENTIN Alain, M. LAPALLUS Marc, M. BUTAUD Jean Charles, M. LOMBARD Jean Marc, Mme CHATRE Murielle, Mme DUGELET Isabelle, Mme VAGINAY Hélène, Mme LEBEAU Colette, M. VIODRIN Jérôme, M. DESBENOIT Bernard, M. JARSAILLON Philippe, Mme JOLY Michelle, M. LAMARQUE Michel, Mme TROUILLET Nelly, M. VALORGE René, Mme CARRENO Mercédès, M. CROZET Yves, Mme LEBLANC Florence, M. CHENAUD Fabrice, Mme CALLSEN Marie-Christine, M. DESCAYE Guillaume, M. AUBRET Alain, M. PALLUET Dominique, M. MOULIN Bernard, Mme DANIERE Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice : 41 Nombre de présents : 36 Nombre de votants : 41

Excusés : Mme FEJARD Carole, M. HERTZOG Etienne, Mme PONCET Sylvie, Mme URBAIN Sandrine, M. GODINOT Alain remplacé par Mme CHATRE Murielle, M. DUBUIS Pascal.

Pouvoirs : Mme FEJARD Carole à M. DURANTIN Michel, M. HERTZOG Etienne à M. GROSDENIS Henri, Mme PONCET Sylvie à M. LACROIX Jérémie, Mme URBAIN Sandrine à M. BERTHELIER Bruno, M. DUBUIS Pascal à M. VALORGE René.

Election d'un secrétaire de séance : M. DESBENOIT Bernard (Nandax).

N°2025/N°219

**OBJET : COHESION SOCIALE - DEMANDE D'EVOLUTION DE
L'AGREEMENT DE LA PETITE CRECHE D'ECOCHE**

Madame Isabelle DUGELET, Vice-présidente en charge de la cohésion sociale, rappelle que la petite crèche de Ecoche rencontre depuis plusieurs années des difficultés financières, avec des déficits cumulés depuis 2022. Plus précisément, sur quatre ans (2020/2024), la structure présente un résultat cumulé de -63 620.82€, mettant à mal la trésorerie de l'association. Une des causes de ce déficit provient d'un taux de remplissage qui ne répond pas aux 70% préconisés par la CAF, pour assurer un équilibre financier (65,56% en 2024 ; 67,38% en 2023 et 63,82% en 2022)

Par ailleurs, dans un contexte de territoire déjà bien marqué par la baisse de la natalité, la commune de Ecoche a enregistré 3 naissances en 2024, tout comme en 2023, contre 6 naissances en 2022. La crèche enregistre une baisse du nombre de demandes d'accueil, passant de 24 demandes en 2022 à 11 demandes en 2024. Les enfants de Saône et Loire remplissent à 43% la crèche en 2024. Lors de la rencontre du mois d'octobre, la directrice annonçait un mois de septembre 2026 difficile, avec 6 départs à l'école et 1 inscription.

Au vu de cet état des lieux et pour éviter que ces difficultés ne deviennent structurelles, sur préconisation de la collectivité, de la CAF et de la PMI, l'association Petit à Petit pourrait demander une diminution de son agrément, en passant de 15 places à 12.

Charlieu Belmont Communauté, en tant qu'Autorité Organisatrice doit se positionner sur un avis favorable ou défavorable à cette diminution d'agrément. La décision rendue est valable 2 ans. Un

point de situation sera fait avec la structure, la PMI et la CAF, le 31 mars 2026 pour confirmer ou non le passage à 12 places au 1er septembre 2026.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire,

- donne un avis favorable pour un passage à 12 places de la Petite Crèche d'Ecoche dans les meilleurs délais au regard des indicateurs de fréquentation, des perspectives d'évolution et des indicateurs financiers.

La Secrétaire de séance
Représentant de la commune de Nandax
M Bernard DESBENOIT



Le Président de la Communauté
De Communes
M René VALORGE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
042-200035202-20251218-DELIB2025-219-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 23/12/2025
Publication : 23/12/2025